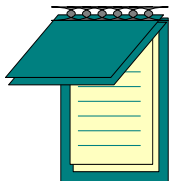


<p style="text-align: center;">RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016</p>



LANTRAC A L'ECOUTE DU CONSEIL MUNICIPAL

La réunion du Conseil Municipal du 29 Février s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents, tous les membres sauf : M. Jean-Marc SOULIER – Mme Corinne EXBRAYAT qui a donné procuration à M. Pierre BRESSELLE et Mme Michèle ISSARTEL qui a donné procuration à Mme Annie MAUTE.

Monsieur SURREL Julien a été nommé Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 21/12/2015 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire.

L'ordre du jour est alors abordé.

COMPTE DE GESTION 2015 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du Receveur Municipal visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif dressé par Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote.

Fonctionnement

Dépenses	984 953,32€
Recettes	1 311 364,81€

Investissement

Dépenses	273 934,02€
Recettes	456 003,10€

DROIT DE PREEMPTION SUR PARCELLES BOISEES

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles boisées section B 749, B 1293, E 512.

REPARTITION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Préfet en date du 03/02/2016 concernant la recomposition du Conseil Communautaire de la communauté de

communes du Meygal suite à l'organisation d'élections partielles complémentaires sur la commune de St Hostien. Monsieur le Maire fait part des échanges et réflexions intervenus lors du dernier bureau des Maires et propose d'adopter la répartition suivante : Lantriac : 6, St Julien Chapeuil : 6, St Pierre Eynac : 4, St Hostien : 3, Le Pertuis : 2, Queyrieres : 2, Montusclat : 1. Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le projet d'accord local fixant à 24 le nombre de conseillers communautaires.

/

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET POUR 2015-2034

Monsieur le Maire rappelle que le 4 décembre 2014, le Conseil Municipal avait délibéré pour accepter le projet d'aménagement soumis par l'ONF. Cette délibération n'ayant pas été validée par la Préfecture de région, il convient de prendre une nouvelle délibération pour approuver ce programme d'actions. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement.

EXTENSION RESEAU BASSE TENSION LE MONT

Monsieur le Maire expose l'avant projet d'extension, propose de confier la réalisation des travaux au Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Loire et d'inscrire la somme de 1 460€ au budget primitif. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision.

CONVENTION DENEIGEMENT

Après avoir exposé la demande de l'entreprise TLD et donné lecture du projet de convention, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

ECHANGE DE TERRAIN ROCHAUBERT

Afin de finaliser l'échange de parcelles, après enquête publique et avis du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à la vente avec M. MAUCLAIR.

DIVERS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de démission de Mme JEMINET pour raisons personnelles et de disponibilités.